



## Sécuriser les données numériques

### **AT 86**

DSI

05 49 00 60 00

at86.fr

dsi@at86.fr

### **Définition et enjeux publics**

Les collectivités détiennent et gèrent de plus en plus de données numériques qui sont indispensables à leur fonctionnement. Certaines données correspondent aussi à des données confidentielles et/ou personnelles concernant leurs élus, leurs agents ou des habitants de son territoire.

Assurer la continuité de fonctionnement informatique des collectivités et sécuriser les données qu'elles détiennent pour éviter qu'elles ne se perdent, mais aussi qu'elles soient piratées ou utilisées à mauvais escient, est aujourd'hui un enjeu majeur auxquelles les collectivités doivent faire face.

L'Agence des Territoires est la structure d'ingénierie informatique des collectivités de la Vienne depuis plus de 40 ans, et propose, à ce titre, une gamme de services complets dans ce sens.

### **Les bénéficiaires**

Communes, EPCI et autres groupements de collectivités (CCAS, syndicats...)

### **Les opérations concernées**

- Sécurisation des postes et des serveurs (Antivirus, Parefeu...)
- Gestion des droits et des profils utilisateurs
- Conception et fiabilisation du réseau informatique et télécoms
- Sauvegarde physique des données
- Sauvegarde externalisée des données essentielles

### **L'accompagnement proposé**

- Information, conseils
- Accompagnement à la mise en œuvre
- Accompagnement à la définition d'une charte informatique et d'une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI)
- Mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) mutualisé

### **Les niveaux d'intervention possibles**

- Convention d'assistance et de maintenance
- Audit de sécurité
- Assistance à Maitrise d'Ouvrage sur l'accompagnement à la mise en place d'une charte informatique, les télécoms...

**Les guides de référence**

- Guide de l'ANSSI concernant la Sécurité Numérique des Collectivités Territoriales
- Charte Informatique et usages du numérique de chaque structure
- PSSI de chaque structure
- PCA (Plan de continuité d'Activité) et PRA (Plan de reprise d'Activité) des différents acteurs du Système d'Information